

Maisoncelle Tuilerie

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 11 juin à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard LEVOIR, Maire.

Présents : Messieurs COCAGNE Terry, DERIVRY Emmanuel, LEVOIR Gérard
Mesdames CRAMET Armance, ENQUEBECQ Sandrine, GENIN Dominique, GILQUIN Sandra.

Absents non excusés : Monsieur BAUDOIN Valentin et Madame COPPIN Peggy

Secrétaire de séance : Madame ENQUEBECQ Sandrine

ORDRE DU JOUR :

1) CHOIX ELECTRICIEN TRAVAUX CUISINE

Dans le cadre de la rénovation de la cuisine de la salle polyvalente, Monsieur le maire présente deux devis pour la reprise de l'installation électrique, établis selon un même plan.

- Devis de l'entreprise CHAILLOU, pour un montant de 3 448,00 € HT
- Devis de l'entreprise LEVIEILLE, pour un montant de 3 285,87 € HT

Il est précisé que ces travaux devront intervenir dès juillet et que le calendrier est confirmé aux entreprises

Après étude et échange sur les devis, le conseil valide par : 4 voix pour le devis de l'entreprise LEVIEILLE, 2 voix pour l'entreprise CHAILLOU et une personne ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal par 4 voix pour, autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise LEVIEILLE.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le **Numéro 2002/06/01**

2) TRAVAUX CLOCHES EGLISE

Le moteur de volée de la cloche N°1 est défectueux, panne intervenue du bloc inverseur électrique.

Suite à la constatation de l'entreprise BODET, il est proposé soit la remise en état du moteur de volée par le remplacement du bloc inverseur électrique (montant de 908,05 € HT) soit le remplacement total du moteur de volée ainsi que sa chaîne de transmission (montant de 2 247,45 € HT) au vu de son état de vieillissement.

Après étude et échange sur les devis, le conseil valide par 7 voix pour, la seconde proposition, le remplacement total le moteur de volée de la cloche N°1.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ, accepte que Monsieur le Maire signe cette délibération.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/06/02

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La réfection (enrobé) de La Neuve Rue VC 1 jusqu'à la RD 34 sera effectuée le 25 ou 26 juin 2025.

Des travaux de rénovation sont à venir également pour la Voie Communale n° 3 et au Tour de Ville de La Neuve Rue.

Séance levée à 20H15.